

Les élus luchonnais proposent «Luchon Haut-Comminges»



Un nom d'intercommunalité que les élus luchonnais souhaitent positionner au niveau du tourisme.

Lundi soir, dans le cadre du conseil municipal, les élus ont été amenés à se prononcer sur une délibération concernant «l'approbation du projet de fusion des communautés de communes dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale». Une fusion qui doit intervenir dans les premiers moments de 2017 et à laquelle travaille depuis plusieurs mois un comité de pilotage composé notamment, des présidents des trois communautés de communes concernées, Haut-Comminges, canton de St-Béat et Pays de Luchon. À l'instar des 76 autres communes qui composeront cette future grande instance, la cité thermale a donc dû se prononcer sur le nom que pourrait porter cette super-intercommunalité. Pour les élus luchonnais, c'est la proposition «Luchon-Haut-Comminges» qui a été votée à l'unanimité. «J'avoue que je suis surpris que l'on nous demande un positionnement aujourd'hui», constate Louis Ferré, le maire de Luchon.

S'appuyer sur la notoriété des territoires

Il me semblerait bien plus cohérent que cette tâche incombe à la prochaine assemblée. Ceci étant, par rapport au nom, nous sommes dans le symbolique. Il me semble important de s'appuyer sur la notoriété des territoires et d'utiliser ce nouveau nom comme une marque. La notoriété du nom est capitale car notre projet de grande intercommunalité tourne majoritairement autour du tourisme. Et je suis heureux que notre proposition de Luchon Haut Comminges ait été voté à l'unanimité par le conseil». Concernant le choix du siège de la future intercommunalité, le maire de Luchon estime qu'il est urgent ... d'attendre. «Relié au choix du siège, nous avons la problématique de la Trésorerie, conclut Louis Ferré. Le Haut Comminges travaille avec Montréjeau, Luchon dispose actuellement d'une Trésorerie importante. Il est donc important de marquer notre positionnement».

Un délai jusqu'à octobre

Le président de la com com du Pays de Luchon, Jean-Louis Redonnet, confie que le comité de pilotage ne s'est pas encore prononcé sur les modalités du choix du nom. «Nous avons fait la demande au préfet de désolidariser le choix du nom et du siège de l'arrêté de périmètre. Cela nous a été accordé. Nous avons donc obtenu un délai qui nous amène au mois d'octobre prochain. J'avoue que jusqu'à présent, nous avons travaillé sur les statuts, les compétences, la fiscalité. Le problème du nom sera abordé dans les tous prochains comités de pilotage.» Participation des offices du tourisme, consultation de la population... Rien n'est donc encore arrêté.